

COVID-19: Mise à jour des plus récentes informations concernant les protections d'assurance voyage

La Capitale continue de suivre l'évolution de la situation en lien avec la COVID-19. Nous prenons soin de nous ajuster conformément aux nouveaux décrets mis en place par nos différents paliers gouvernementaux et aux besoins de la crise sanitaire.

La santé et la sécurité de l'ensemble de nos assurés sont une priorité pour nous et demeurent au centre de nos décisions en ce temps de pandémie. Nous recommandons à nos assurés de se conformer aux avertissements du gouvernement du Canada en matière de voyage, car nous ne pouvons garantir l'accès et la qualité des soins médicaux à l'étranger.

Malgré cela, bien que la meilleure protection soit toujours de limiter les déplacements, La Capitale tient à apporter son soutien auprès de ses assurés s'ils doivent voyager.

Voici une mise à jour des plus récentes informations concernant nos différentes protections d'assurance lorsque nos assurés sont actuellement EN VOYAGE :

1. Les frais pour les tests de dépistage de la COVID-19 effectués à la demande d'une autorité gouvernementale, pour le retour au Canada, ne sont pas couverts par l'assurance voyage.
2. Les frais supplémentaires occasionnés par l'attente d'un résultat au test de dépistage de la COVID-19, effectué à la demande d'une autorité gouvernementale, ne sont pas couverts (par exemple, les frais pour un nouveau billet d'avion ou le changement de date de retour du billet existant, les frais d'hébergement ou de subsistance, etc.).
3. Si un résultat est positif au test de dépistage de la COVID-19 et que la police d'assurance couvre cette maladie, les frais suivants seront admissibles selon le montant maximum prévu au contrat :
 - Les frais médicaux
 - Les frais supplémentaires engagés pour l'achat d'un billet de retour ou les frais de modification du billet existant, selon les caractéristiques suivantes :
 - Billet simple en classe économique
 - Vol effectué par un transporteur public à horaire fixe
 - Trajet le plus direct vers la destination initialement prévue

L'hébergement et les frais de subsistance ne sont pas couverts sauf si indiqué au contrat.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à consulter notre FAQ.

[Consultez la FAQ](#)

Merci pour votre collaboration.